

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 avril 2023

Convocation du 12/04/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19

Nombre de Conseillers  
présents : 15

L'An deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois d'avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents :** Mmes et MM. BOUCHER Yves, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

**Excusée:**

Mme LEVEQUE Béatrice représentée par M. TESSIER Dominique  
M. LEJEUNE Jacques représenté par M. BOUCHER Yves  
Mme BOUCHER Annick représentée par M. BERGER Ludovic  
Mme JAMET Amélie représentée par M. CANONNE Julien

**Secrétaire de séance :** M. COUINEAU Cyrille

DCM2023-04-059 **Effacement des réseaux place du commerce**

Acte 1.4.2 : Commande publique – autres contrats

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'avant-projet sommaire des travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public de l'opération Effacement place du commerce transmis par le SIEML s'élève à 78 795.00 €. Le coût restant pour la commune serait de 25 182,00 € pour l'effacement des réseaux de distribution publique (15 408,00€) et d'éclairage public (9 774,00€) et de 19 008,00 € TTC pour le génie civil télécommunications, soit un total de 44 190,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la réalisation des travaux en 2024 si le planning du SIEML le permet.  
Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Cyrille COUINEAU



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

